

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 3 Septembre 2015

Date de la convocation : 28 Août 2015

Date d'affichage du P.V. : 12 Septembre 2015

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; Mme ROSSI Véronique ; M. RIDOUX Christian ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; Mme GOSSELIN-VOISIN Yveline ; Mme LECLERCQ Caroline ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absent excusé : M. Antoine BAUDELOT

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David

L'an deux mille quinze, le jeudi trois septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ Nouvelle dénomination de la Communauté de communes
- ➔ Titularisation de Mademoiselle Marine FOURNIER
- ➔ Remplacement d'un point lumineux détérioré : Rue Mamou
- ➔ Transfert de la compétence « Eclairage public » à la FDE 80
- ➔ Effacement des réseaux et pose de 18 points lumineux : Rue de la Place et Rue du Moulin
- ➔ Dégrèvement de la taxe foncière sur le non-bâti en faveur des jeunes agriculteurs
- ➔ Régie recette : Vente de livres à la bibliothèque (désherbage)
- ➔ Nouvelle tarification de location de la salle des fêtes
- Questions diverses

1- NOUVELLE DÉNOMINATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame le Maire indique que le canton de Conty n'existant plus, la Communauté de Communes a souhaité modifier sa dénomination. Le conseil communautaire, réuni en séance le 4 Juin dernier, a choisi : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONTYNOIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à la majorité (1 contre, 1 abstention et 12 pour).

2- TITULARISATION DE MADEMOISELLE MARINE FOURNIER

Madame le Maire informe les membres du conseil que Mademoiselle Marine FOURNIER a été, par arrêté municipal, nommée en qualité d'adjoint administratif 2ème classe stagiaire à compter du 1er Juin 2014.

Elle précise que la durée du stage est fixée à une année, si l'agent a donné entière satisfaction et a réalisé une formation d'intégration auprès du CNFPT, il doit être titularisé.

Mademoiselle Marine FOURNIER est inscrite à sa formation d'intégration les 10.11.14.15 et 16 Septembre 2015.

Madame le Maire propose donc de titulariser Mademoiselle Marine FOURNIER, à l'issue de cette formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la titularisation de Mademoiselle Marine FOURNIER.

3- REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX DÉTÉRIORÉ : RUE MAMOU

Suite à la dégradation du candélabre situé devant le n°14 de la Rue Mamou, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de remplacement d'un montant de 1 681 euros TTC.

Madame le maire ajoute que si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 € HT par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....	623.00 €
- Contribution de la commune	1 058.00 €
	TOTAL TTC 1 681.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 1 058.00 €.

4- TRANSFERT DE COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » A LA FDE 80

Madame le Maire expose au conseil municipal les services complémentaires que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme dans le cadre de l'éclairage public.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent d'exercer les prérogatives :

- De la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public
- De la maintenance des installations d'éclairage public
- De l'achat de l'énergie de l'éclairage public

Si la Fédération est maître d'ouvrage des investissements, la commune n'aurait plus à déboursier que sa participation, sur le montant hors taxes des travaux, la TVA et les aides étant avancées par la Fédération. Même si la responsabilité de réaliser les travaux incombe à la Fédération, la commune garde la maîtrise des décisions d'investissements, les travaux devant faire préalablement l'objet d'une décision concordante de la commune et d'un accord de financement de la commune sur sa contribution.

La Fédération propose de régler l'achat d'énergie à la place de la commune, afin de pouvoir contrôler, à l'aide de ses outils informatiques, la bonne adéquation entre énergie nécessaire et énergie facturée et optimiser les contrats et réglages des armoires de commandes.

Pour gérer cet achat d'énergie et régler les factures, la Fédération demandera une contribution correspondante au montant des factures d'électricité payées par la Fédération pour les comptages affectés à l'éclairage de la commune, le recouvrement s'effectuera deux fois par an à terme échu.

Le Maire présente au conseil le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération adoptées par le comité de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (par 13 voix pour et 1 Contre) :

- Décide de transférer sa compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la Fédération,
- Décide de transférer sa compétence de maintenance des installations d'éclairage public à la Fédération,
- Donne son accord pour que la Fédération, dans le cadre de la compétence entretien et maintenance gère l'achat d'énergie électrique,
- Approuve le règlement sur les conditions d'exercice de la compétence éclairage public par la Fédération qui se substitue aux documents contractuels préalablement existants,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

5- EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET POSE DE 18 POINTS LUMINEUX : RUE DE LA PLACE ET RUE DU MOULIN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 18 points lumineux dans les secteurs de la commune suivants :

➔ Eclairage public Rue du Moulin et Rue de la Place

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 83 460 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1 500 € HT par point lumineux, 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA, et la maîtrise d'œuvre)..... 32 319 €
- Contribution de la commune..... 51 141 €

TOTAL TTC	83 460 €
------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (13 pour, 1 abstention) :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et tous les autres documents concernant l'effacement des réseaux.
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 51 141 euros.

6- DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE NON-BÂTI EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS

Madame le Maire informe l'assemblée que la structure Jeunes Agriculteurs a informé les services municipaux que le gouvernement a décidé pour les jeunes agriculteurs d'approuver un dégrèvement sur la taxe foncière sur le non bâti.

Cette taxe est prise en charge à 50 % par l'État pour les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

La deuxième partie de cette taxe, les 50 % restants, dépend d'une délibération du Conseil Municipal. Ce dégrèvement s'opère sur une période de 5 ans maximum après installation. Il sera applicable pour tous les jeunes agriculteurs propriétaires exploitants ou locataires exploitant de la commune. Il est proposé d'adopter ce dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 pour, 1 abstention, 12 contre) de ne pas adopter le dégrèvement de 50 % de la part communale sur la taxe foncière sur le non bâti pour les jeunes agriculteurs.

7- RÉGIE RECETTE : VENTE DE LIVRES A LA BIBLIOTHÈQUE (DÉSHERBAGE)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame Marie-Hélène BÉVIÈRE, Adjoint du Patrimoine, a procédé au désherbage à la bibliothèque. Une partie des livres a déjà été donnée à l'association « Picardie Togo » d'Amiens.

Madame Marie-Hélène propose donc d'organiser une vente déstockage pour éviter de jeter le reste des livres.

Prix : de 0.50 à 1.00 euro.

Chaque paiement de livre fera l'objet d'une inscription sur un carnet à souche (PRZ).
Un titre semestriel sera établi.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité, d'ouvrir cette régie « menues recettes », et de nommer Madame Marie-Hélène BÉVIÈRE, régisseur.

8- NOUVELLE TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire informe les membres du conseil que les travaux intérieurs : peinture de la salle polyvalente sont terminés depuis début Août.

Comme prévu, Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location.

Elle rappelle les tarifs actuels (délibération n°27/2011), et énumère les tarifs des salles environnantes.

Après discussion, le conseil approuve à la majorité (13 pour et 1 contre), les tarifs suivants, qui seront appliqués à partir du 1^{er} Janvier 2016 :

	Habitants	Personnes extérieures
Week-end (vendredi 17h30 au dimanche 22h00)	250.00 €	450.00 €
La journée (en semaine)	150.00 €	250.00 €
Professionnels / journée	400.00 €	400.00 €
Vaisselle / couvert/ par personne	1.00 €	1.00 €
Electricité/Chauffage*	Sur relevé	Sur relevé
Heure supplémentaire	15.00 €	15.00 €
Caution**	700.00 €	700.00 €
Les associations bénéficient de la gratuité de la salle 1 fois par an. Le non-respect de l'horaire (22h le dimanche) vous sera facturée 50 €		

* Relevé de compteur et facturation au tarif du kWh en vigueur.

** La caution est à déposer lors de la réservation de la salle.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ ANCIEN CAMION COMMUNAL (Pompier) :

Madame le Maire annonce aux membres du conseil que notre ancien camion communal intéresse une association de sécurité routière. Cette dernière se déplace dans les lycées pour sensibiliser les jeunes.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité, de céder le camion au prix de 70 €, prix du contrôle technique, qui sera passé avant la vente.

◆ **PANNEAUX DE SIGNALISATION :**

Madame le Maire informe les membres du conseil, que certains panneaux de la commune ne sont plus conformes et sont à changer. Elle présente le devis établi par le conseil départemental qui s'élève à 3 208.52 € TTC.

Ce devis comprend : les panneaux « ORESMAUX » d'entrée et de sortie, panneaux indicateur pour « Le Domaine de la Roche », limitation de tonnage pour le tour de ville.

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

◆ **TRAVAUX DE VOIRIE :**

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de communes du Contynois concernant le recensement des travaux neufs de voirie pour l'année prochaine.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander la programmation du goudronnage de la Rue Mamou et la réfection de la Route d'Essertaux.

◆ **ASSURANCE AMP :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble de la commune est assuré par 2 assurances : Groupama (Véhicules, Mairie et Bibliothèque) et les Assurances Mutuelles de Picardie (pour le reste). Elle ajoute qu'elle a reçu une conseillère des Assurances Mutuelles de Picardie, qui propose de regrouper toutes nos prestations aux AMP. Après discussion, David FRABOULET se propose de regarder tous nos contrats pour comparer.

Approbation à l'unanimité.

◆ **PORTES ET FENETRES SALLE POLYVALENTE :**

Madame le Maire propose aux membres du conseil soit :

- De remplacer les rideaux : coût 50 à 60 € le mètre linéaire.
- De poser sur les fenêtres des films effet miroir sans tain, ceux-ci permettent de voir à l'extérieur, sans être vu à l'intérieur de la salle : coût 330.72 € (1.52 x 30m)

Christian RIDOUX : Pour les films il faut ajouter le façonnage ou c'est compris dans le prix ?

Madame le Maire : Monsieur Christophe VIS, travaille dans cette entreprise, il s'est proposé de les appliquer gratuitement.

Lysiane DAIRE : Je pense que c'est mieux. Avec les rideaux il faut ajouter les tringles, les anneaux, et percer les murs pour les accrocher.

Après délibération, le conseil vote pour la pose de film, et remercie Monsieur Christophe VIS pour son investissement dans la commune.

◆ **ARBRE DE NOEL :**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil qu'elle a eu un entretien avec Régine, chanteuse, pour l'arbre de Noël.

Elle propose des chants de Noël, les enfants participeront déguisés et maquillés.

Approbation à l'unanimité.

◆ **DEGRADATIONS COMMUNE / LAGUNE :**

Madame le Maire informe les conseillers que le grillage de la lagune a une nouvelle fois été dégradé. De plus, un chemin rural a également été très abîmé.

Le conseil municipal décide de réparer ces dégradations.

Caroline LECLERCQ : Je pense qu'il faut le noter dans le prochain bulletin de la commune.

◆ **ÉLECTIONS RÉGIONALES des 6 et 13 décembre 2015 :**

Permanences du bureau de vote

1^{er} Tour : 6 décembre 2015

8h00 – 10h00	Michèle PERONNE	Christian RIDOUX	Philippe DARNoux
10h00-12h00	Lysiane DAIRE	Christine MATHON	Véronique ROSSI
12h00-14h00	Daniel JACOB	Éric BOUCHER	Caroline LECLERCQ
14h00-16h00	Martine GARNIER	Yveline GOSSELIN-VOISIN	Antoine BAUDELot
16h00-18h00	David FRABOULET	Philippe GALAND	Caroline LECLERCQ

2nd Tour : 13 décembre 2015

8h00 – 10h00	Michèle PERONNE	Christian RIDOUX	Philippe DARNOUX
10h00-12h00	Yveline GOSSELIN-VOISIN	Christine MATHON	Véronique ROSSI
12h00-14h00	David FRABOULET	Éric BOUCHER	Hervé BERTRAND
14h00-16h00	Martine GARNIER	Lysiane DAIRE	Antoine BAUDELLOT
16h00-18h00	Daniel JACOB	Philippe GALAND	Hervé BERTRAND

◆ LOI NOTRe :

Madame le Maire présente aux membres du conseil quelques informations reçues concernant les changements sur les collectivités territoriales dus à la loi NOTRe.

Elle leur propose de s'informer davantage sur le sujet en consultant internet.

La séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.